

## Introduction

La kinésithérapie est une discipline adaptée, individualisée et spécifique à chaque enfant. Elle repose sur une approche globale qui, grâce à des stimulations ciblées et à des activités psychomotrices, vise à développer au mieux la motricité fonctionnelle de l'enfant. Elle permet de soutenir la progression de ses compétences motrices, de l'aider à élaborer de nouvelles stratégies et de l'accompagner vers une meilleure qualité de mouvement ainsi qu'une plus grande autonomie.

La kinésithérapie accompagne également les parents du tout-petit en les guidant dans l'adaptation de son environnement. Cela permet de prolonger les efforts réalisés en séance et de favoriser la continuité du travail à la maison, afin d'optimiser l'efficacité du traitement.

## MIKADO

### Secrétariat

**Téléphone :** 081 72 74 47

**Email :** [mikado@chrsm.be](mailto:mikado@chrsm.be)

**Localisation :** Suivre la route 121

### Infirmier(ère)s coordinateur(rice)s

Pour tout renseignement : 081 72 72 09



### CHRSM - site Meuse

Avenue Albert 1<sup>er</sup>, 185

5000 Namur

Tél : +32 (0)81 72 61 11

[www.chrsm.be](http://www.chrsm.be)

[meuse.chrsm.be](http://meuse.chrsm.be)

Suivez l'actualité du **CHRSM**  
sur les réseaux sociaux



Éd. resp.: Direction générale, CHRSM - Site Meuse Avenue Albert 1<sup>er</sup>, 185 - 5000 Namur | Réalisation: Service Communication | Mise à jour: janvier 2026

## Kinésithérapie

### Service MIKADO

Une prise en charge globale et personnalisée pour développer la motricité de l'enfant et favoriser son autonomie.



# Thérapie

Les kinésithérapeutes de Mikado prennent en charge les enfant présentant les difficultés suivantes :

- Un retard de développement ;
- Un développement atypique ou dysharmonieux ;
- Une grand prématûrité ou souffrance néonatale ;
- Une déformation crânienne associée ou non à un torticolis (plagiocéphalie, brachycéphalie) ;
- Une paralysie cérébrale ;
- Une maladie génétique, une maladie/ un trouble congénital ou un acquis affectant le développement moteur et/ou le tonus de l'enfant (trisomie 21, maladie neuromusculaire, ...) ;
- Un trouble orthopédique (pied bot, malposition des pieds, ...) ;
- Une difficulté en motricité fine (dysgraphie) ;
- Une difficulté dans les apprentissages, dyspraxie ou troubles de la coordination (TDC) ;
- La mise en place et l'apprentissage de l'outil numérique ;
- De la kiné respiratoire pour pathologies aiguës (bronchiolite, ...) et pathologies chroniques.



# Bilan et prise en charge

## Le bilan

- L'enfant peut également être reçu afin d'évaluer sa motricité globale ou fine. Notre équipe intervient dans un cadre plus large, lorsqu'un bilan pluridisciplinaire est demandé.
- Parfois, un bilan en début de prise en charge est réalisé afin de préciser les éléments nécessaires à l'établissement du diagnostic et de garantir une rééducation adaptée, spécifique et individualisée.

## La prise en charge

Elle permet quant à elle d'assurer une rééducation adaptée, spécifique, individualisée à l'enfant.

## Nombre de séances

En fonction de la demande du médecin, le nombre de séances remboursées en partie par la mutuelle peut varier.

- **Pathologie courante :**  
**18 séances par an.**
- **Pathologie F (chronique):**  
**60 séances par an pendant 3 ans.**  
Ce statut demande un accord de la mutuelle de votre enfant. Dossier à rendre par le kinésithérapeute.
- **Pathologie E (lourde) :**  
**250 séances par an pendant 3 ans.**  
Ce statut demande un accord de la mutuelle de votre enfant. Dossier à rendre par le kinésithérapeute et le médecin spécialiste.